



BADMINTON CLUB DES VALLONS DE LA TOUR

2^{ème} EDITION DE Tour'Badour de double

SERIES R, D, P

Double Homme, double Dame et Mixte

Samedi 21 et dimanche 22 mai 2022

REGLEMENT PARTICULIER

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2021-2022 édictées par la FFBad et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Il est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton le tournoi est déclaré sous le numéro 2101534 et son autorisation est en cours.
2. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton de la ligue AURA pour la saison 2021/2022 à la date limite d'inscription. Les joueurs vétérans, seniors, juniors, cadets et minimes sont autorisés à participer à ce tournoi. Le tournoi est ouvert aux joueurs classés dans les séries de R4 à NC.
3. Le Juge-Arbitre principal est M. Olivier BRUNO. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club. Le responsable GEO de la compétition est Agathe DENOT.
4. Les tableaux proposés sont les tableaux double Homme, double Dame et Mixte. La Compétition se déroulera le Samedi 21 mai 2022 pour les doubles homme et dame et le dimanche 22 mai 2022 pour les doubles Mixtes.
6. L'organisation assure que la phase qualificative aura lieu en poules dans tous les tableaux et toutes les séries. Les tableaux privilégiés seront constitués en poules de 4 avec 2 sortants par poule. Cependant, les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge-Arbitre, de modifier les poules et/ou les tableaux et de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi
7. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. En cas de surnombre, la règle suivante sera appliquée pour chaque série de chaque tableau : une liste d'attente sera ensuite constituée par ordre d'arrivée de l'inscription complète (les 2 joueurs composant une paire). Dans ce cas, la sélection d'un joueur sur liste d'attente se fera, pour chaque série de chaque tableau, sur la date de réception de l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements des 2 joueurs composant une paire). Après le tirage au sort, un joueur en liste d'attente pourra être appelé jusqu'au jeudi précédent le tournoi.
8. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite de réception des inscriptions est fixée au 7 mai 2021, cachet de la poste faisant foi. Le tirage au sort sera réalisé le 15 mai 2022 en prenant en compte la moyenne du CPPH en vigueur des deux joueurs de la paire à la date du tirage au sort en respectant notamment l'article 3.2.1.5 du Règlement général des compétitions :
 - le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé
 - si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors, il peut inclure au maximum des joueurs ayant une cote strictement inférieure à 32.

Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur sur un tableau et 22 € par joueur sur deux tableaux (Participation fédérale incluse). Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via un paiement CLUB. La fiche d'inscription et l'ensemble des documents liés au tournoi sont disponibles sur le site badiste.fr. Ils peuvent être envoyés sur simple demande par retour de mail : bcvt38110@gmail.com

10. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : **RSL3**
11. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage en deux sets gagnants de 21 points. Aucun match ne sera arbitré. En cas de litige, les décisions du juge-arbitre seront sans appel.
12. A l'appel de son nom, les joueurs seront tenus de retirer la feuille de match, auprès de la table de marque. Les joueurs sont tenus de se rendre sur le terrain avec deux raquettes minimums, suffisamment de volants, et tout autre accessoire nécessaire au bon déroulement du match. Les joueurs sont tenus de restituer la feuille de match à la table dument complétée immédiatement après la fin du match
13. Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes (tests de volants, échauffement et mise en tenue compris). Ce temps de préparation débute dès l'appel des joueurs. Si au bout de 5 minutes, le joueur ne s'est pas présenté sur le terrain, seul le juge arbitre est habilité à reporter le match (en fonction du déroulement de la compétition) ou à déclarer le joueur WO
14. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.
15. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit ou prolongé sur décision du juge arbitre avec l'accord des intéressés.
16. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre.
17. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute » au service et en jeu. Les volants touchant les filins des panneaux de basket seront comptés « let » au service deux fois et « faute » en match.
18. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au juge-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés pour leur match ainsi qu'aux conseillé des joueurs. Un seul conseillé par paire sera autorisé. Les spectateurs sont priés d'utiliser la tribune à leur disposition.
19. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBad est exigée sur les terrains.
20. La détention et la consommation de produit dopant est interdite et passible de poursuite.
21. En cas de forfait d'une paire, elle peut être remplacée par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur restant peut proposer un partenaire sous réserve qu'il ne modifie pas la constitution du tableau.
22. Deux joueurs privés de leurs partenaires respectifs peuvent constituer ensemble une nouvelle paire, dans les mêmes conditions que celles évoquées précédemment.
23. Tout joueur forfait avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et/ou par mail. Si le forfait intervient après la date du tirage au sort, il devra également le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition,



par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition. Le justificatif devra comprendre le nom et prénom du joueur, son numéro de licence, la date, le lieu et le nom du tournoi.

24. Le Badminton Club des Vallons de la Tour décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
25. Un ou plusieurs photographes sera présent dans le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la Direction du tournoi.
26. Ce tournoi se déroulera selon les règles officielles du badminton édictées par la FFBaD et dans le respect des règles sanitaires mises en place par la FFBaD, en vigueur le jour de la compétition. Les joueurs devront s'y conformer. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un point du présent règlement.

Le juge arbitre : Olivier BRUNO